

Séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2022

Le 10 décembre 2022 à 9 heures 45, le Conseil Municipal de Vinzieux s'est réuni à la mairie selon la convocation en urgence en date du 08 décembre 2022, en vertu des articles L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sous la présidence de M. Hugo BIOLLEY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2022

Présents: MM et Mmes Hugo BIOLLEY, Caroline POUZET, Florian D'ANIELLO, Lionel RIBEIRO, Florence LAFONT, Delphine SALLES-BIOLLEY, Jean-Paul CHEVALIER.

Absents : MM Ludovic GAUSSE, Frédéric POIZEAU (pouvoir à Delphine SALLES-BIOLLEY), Andréa DJERRAF, Jacques LENGART.

Secrétaire de séance : Lionel RIBEIRO.

1. Validation du caractère d'urgence de la convocation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que les articles L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de moins de 3500 habitants, le délai de convocation du Conseil Municipal est fixé à 3 jours avant le jour de la réunion

En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé par le maire sans, toutefois, être inférieur à un jour franc.

Le Maire doit rendre compte dès l'ouverture de la séance au Conseil Municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider du renvoi de la discussion à une séance ultérieure.

M. Le Maire explique que l'urgence de cette réunion tient au paiement des factures d'investissement qui doivent être soldées le 13 décembre au plus tard.

Le compte 21578 pour le paiement des panneaux directionnels n'ayant pas été budgétisé, il est urgent de procéder à un virement de crédit.

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la procédure d'urgence de convocation du Conseil Municipal

2. Finances

Objet: Virement de crédits compte 21578.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les factures d'investissement doivent être soldées en raison de la clôture des comptes. Le compte 21578 n'étant pas approvisionné, il convient d'effectuer le virement de crédit ci-dessous:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 Immos en cours-Constructions	2270 €	
D 21578 Autre matériel et outillage		2270 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le virement de crédits ci-dessus,

Séance levée à 9h55.